

par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Marque: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 1 sur 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

- 1.1. <u>Identificateur du produit:</u> **Geiger Isolierweiss HS**
- 1.2. <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:</u>
 Peinture à usage professionnel/privé, voir la fiche technique pour une description détaillée.
 Pour une utilisation professionnelle.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur:

GEIGER Chemie GmbH

Jahnstrasse 46 D 78234 Engen

Téléphone: 07733/9931-0 Téléfax: 07733/9931-30

Boîte postale: 1349 D 78230 Engen

1.3.1. Personne responsable: Jürgen Geiger

E-Mail: <u>info@geiger-chemie.de</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. <u>Classification du mélange:</u>

Conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP): Flammable Liquids 2 – H225

Avertissements H:

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. <u>Éléments d'étiquetage:</u>



DANGER

Avertissements H:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.



par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Marque: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 2 sur 8

Mises en gardes P:

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

P370+P378 – En cas d'incendie: utiliser de la mousse d'extinction.

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 - Éliminer le contenu/récipient comme des déchets dangereux.

2.3. <u>Autres dangers:</u>

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. <u>Substances:</u>

Non applicable.

3.2. <u>Mélanges:</u>

Description	N ° CAS	N ° CE	Nr. de reg. Conc.		Classification 1272/2008/CE (CLP)			
Description	N CAS	N CE	KEAUN	(%)	Pict. de danger	Cat. de danger	Phrases H	
					GHS02	Ŭ	11	
Alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	-	confidentiel	Danger	Flam. Liq. 2	H225	

Texte intégral des phrases H : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. <u>Description des premiers secours:</u>

Informations générales:

En cas de doutes ou de symptômes, consulter un médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou en cas de crampes. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION:

Précautions d'emploi :

- Ne pas faire vomir.
- Consulter immédiatement un médecin.

EN CAS D'INHALATION:

Précautions d'emploi :

- Amener les personnes à l'air frais après l'inhalation de vapeurs ou de produits de décomposition.
- Amener la victime au chaud et au calme.
- En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Précautions d'emploi:

- Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon.
- Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.
- Enlever immédiatement les vêtements et habits contaminés.
- En cas d'irritation persistance de la peau, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Précautions d'emploi :

- Retirer les lentilles après un contact avec les yeux.
- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, même sous les paupières.
- 4.2. <u>Principaux symptômes et effets, aigus et différés:</u>

Aucune information disponible.

4.3. <u>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u>

Traitement symptômatique.



par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Marque: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 3 sur 8

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

5.1.1. Agents d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. CO2, poudre sèche ou l'eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.1.2. Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Iet d'eau.

5.2. <u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</u>

Combustible. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

5.3. <u>Conseils aux pompiers:</u>

En cas d'incendie, porter un équipement de protection respiratoire autonome le cas échéant.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 6: MESURESÀ PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. <u>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</u>

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Tenir les personnes sans protection à l'écart. Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Respecter les mesures de prudence habituellement applicable lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

Assurer une ventilation appropriée.

Voir les mesures de protection des rubriques 7 et 8.

Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. <u>Précautions pour la protection de l'environnement:</u>

Éviter de laisser pénétrer de grandes quantités de produit dans les canalisations, les égouts ou les sols.

6.3. <u>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</u>

Endiguer et collecter la matière écoulée avec un matériau ininflammable et absorbant (par ex., le sable, la terre, le kieselgur, la vermiculite) et stocker dans des récipients jusqu'à l'élimination conformément aux règlementations en vigueur.

Nettoyer soigneusement les surfaces sales.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. <u>Référence à d'autres rubriques:</u>

Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIOUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. <u>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:</u>

Observer les règles d'hygiène habituelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs et la brume pulvérisée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Equipements de protection individuelle - voir la Rubrique 8.

Mesures techniques:

Assurer une ventilation appropriée.

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'écart des flammes ouvertes.

Éviter la formation de vapeurs de produits de décomposition inflammables ou explosives dans l'air.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques:

Stocker dans les récipients originaux bien fermés et étiquetés, au frais et au sec.

Refermer soigneusement tout récipient ouvert et stocker verticalement, afin d'éviter tout écoulement.

Protéger contre le gel, la chaleur et les rayons du soleil.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matières incompatibles: Substance inflammable, agent oxydant et acides forts ou matériaux alcalins.

Conseils relatifs à l'emballage: aucune instruction particulière.

7.3. <u>Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</u>

Peinture à usage professionnel.

GEIGER Chemie GmbH 3 / 8 Geiger Isolierweiss HS



par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Marque: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 4 sur 8

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE:

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeur limite d'exposition professionnelle:

Alcool éthylique (CAS: 64-17-5): VME: 1000 ppm, 1900 mg/m 3 ; VLCT (ou VLE): 5000 ppm, 9500 mg/m 3 ; TMP n $^\circ$: 84; FT n $^\circ$: 80

DNEL		Voies d'exposition: Fréquence d'exposition:		Remarque:	
Employé	Usager professionnel				
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.	
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.	
n.d.	n.d.	Orale	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.	

PNEC			Fréquence d'exposition:	Remarque:		
Eau	Sol	Air				
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.		

8.2. <u>Contrôles de l'exposition:</u>

Pour les substances dangereuses sans limites de concentration contrôlées, l'employeur doit maintenir le niveau d'exposition à son niveau le plus bas atteignable par les moyens techniques et scientifiques disponibles, afin que la substance dangereuse ne cause aucun effet nocif sur la santé de l'employé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Assurer une bonne aération.

Ce résultat peut être obtenu par aspiration locale ou par la ventilation générale.

Si cela n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations en-dessous des limites d'exposition professionnelle, porter un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle:

Mesures de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les gants et vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser, même à l'intérieur.

Se laver les mains après le travail et avant les pauses.

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

- 1. Protection des yeux/ du visage: lunettes de sécurité bien ajustées (EN 166).
- 2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Protection préventive de la peau. Gants résistants aux solvants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à un autre. Puisque le produit est composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être estimée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN 374. Gants en caoutchouc nitrile, épaisseur min. 0,4 mm ou équivalent. Utiliser des agents nettoyants et de soins pour la peau après avoir porté des gants.

GEIGER Chemie GmbH 4 / 8 Geiger Isolierweiss HS



par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Margue: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 5 sur 8

- Autres mesures de protection : porter des vêtements de travail à manches longues. Éviter tout contact de la peau avec le produit. Laver les surfaces de la peau après tout contact.
- Protection respiratoire: Si la concentration de solvant au-dessus des valeurs limites dans l'air persiste, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Une protection respiratoire est obligatoire sur des lieux de travail qui ne sont pas suffisamment ventilés et en cas d'application par pulvérisation. Appareil à filtre à gaz EN 141 de type A (pour les gaz/vapeurs organiques avec point d'ébullition >65 °C).
- Risgues thermiques: aucune connue.
- 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter de laisser pénétrer de grandes quantités de produit dans les canalisations, les égouts ou les sols. Informer les autorités compétentes en cas de contamination des eaux ou des canalisations.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

9.1.	<u>Informations sur les</u>	pro	priétés	ph	vsiaues	et chimic	<u>ues essentielles:</u>

Paramètre:	<u> </u>	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:	État de la matière: liquide incolore		
2. Odeur:	selon le solvant/la dilution		
3. Seuil olfactif:	n.d.		
4. pH:	n.d.		
5. Point de fusion/point de congélation:	n.d.		
6. Point initial d'ébullition et intervalle	> 35 °C		
d'ébullition:			
7. Point d'éclair:	< 21 °C		
8. Taux d'évaporation:	n.d.		
9.Inflammabilité (solide, gaz):	n.d.		
10. Limites supérieures/inférieures	inférieure: 0,6 vol.		
d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	%		
	supérieure: 15 vol.		
	%		
11. Pression de vapeur:	n.d.		
12 Densité de vapeur:	n.d.		
13. Densité relative:	n.d.		
14. Solubilité(s):	n.d.		
15. Coefficient de partage: n-octanol/eau:			
16. Température d'auto-inflammabilité :	non applicable		
17. Température de décomposition:	n.d.		
18. Viscosité:	n.d.		
19. Propriétés explosives:	n.d.		
20. Propriétés comburantes:	n.d.		
Autres informations:			
Propriétés comburantes: non applicable.			

9.2.

Densité en vrac: non applicable.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Réagit aux acides forts, aux bases fortes et aux agents oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique:

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter:

Tenir à l'écart des flammes ouvertes.

10.5. Matières incompatibles:

Substance inflammable, agent oxydant et acides forts ou matériaux alcalins.

GEIGER Chemie GmbH 5/8 Geiger Isolierweiss HS



par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Marque: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 6 sur 8

10.6. <u>Produits de décompositions dangereux:</u>

Aucun(e) en cas de manipulation et de stockage conformes.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. <u>Informations sur les effets toxicologiques:</u>

Toxicité aiguë: aucune connue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune connue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: aucune connue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.

Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.

Cancérogénicité: aucune connue.

Toxicité pour la reproduction: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.

Danger par aspiration: aucune connue.

11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:

Aucune information disponible.

11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Toxicité aiguë, inhalatif:

Irritations des muqueuses, effets anesthésiant et effets sur les temps de réaction et la coordination possibles à hautes concentrations. En cas d'inhalation prolongée ou de concentrations élevées de vapeurs, des maux de tête, des vertiges et des nausées peuvent survenir.

Effet irritant/corrosivité sur la peau :

En cas de contact avec le produit, il existe un risque de résorption cutanée ainsi que d'irritations de la peau et des muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Effet irritant possible sur les yeux.

$Sensibilisation\ respiratoire\ ou\ cutan\'ee:$

Aucun effet de sensibilisation connu.

11.1.3 Résultats des études critiques utilisées - voie d'exposition:

L'ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.

11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Aucune information disponible.

11.1.5. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:

Aucune information disponible.

11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

11.1.7 Absence de données spécifiques

Aucune information disponible.

11.1.8. Autres informations:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité:

12.3.

Aucune information disponible.

12.2. <u>Persistance et dégradabilité:</u>

Aucune information disponible. Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information disponible.

12.4. <u>Mobilité dans le sol:</u>

Aucune information disponible.

12.5. <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</u>

Aucune information disponible.

12.6. <u>Autres effets néfastes:</u>

Aucun problème écologique n'est attendu en cas de manipulation et d'utilisation conformes.

Classe de danger de l'eau: 1 – polluant pour l'ea.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. <u>Méthodes de traitement des déchets:</u>

Élimination conformément à la réglementation locale / nationale.

GEIGER Chemie GmbH 6 / 8 **Geiger Isolierweiss HS**



par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Marque: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 7 sur 8

13.1.1. Procédé pour le traitement de la substance / mélange:

L'utilisateur est responsable de la bonne classification et des clés pour le traitement des déchets.

Code du catalogue européen de déchet :

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. *déchets dangereux

13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:

Les emballages vidés seront réutilisés par les systèmes d'élimination.

13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:

Aucune connue.

13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:

Aucune connue.

13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1263

14.2. <u>Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>

PEINTURES

14.3. <u>Classe(s) de danger pour le transport:</u>

3

Code tunnel: D/E

Quantité limitée: Chaque emballage intérieur fait 5 L conformément au LQ7.

14.4. <u>Groupe d'emballage:</u>

III.

14.5. <u>Dangers pour l'environnement:</u>

Aucun étiquetage.

14.6. <u>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</u>

Voir rubrique 6-8.

14.7. <u>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:</u>

La livraison est faite uniquement dans un emballage approprié et en conformité avec les lois de la circulation.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. <u>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:</u>

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006

Règlement (UE) n o 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. <u>Évaluation de la sécurité chimique:</u> la substance n'a subi aucune évaluation de la sécurité.



par le règlement (CE) Nr. 1907/2006

Marque: GEIGER - Isolierweiss HS

Date d'impression: 13.06.16 modifié: 13.06.2016 Version: 01 8 sur 8

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Doses dérivées sans effet). PNEC: Predicted No Effect Concentration (Concentration prédite sans effet). Propriétés CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction; PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique, vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. N.d.: non-défini. n.a.: non applicable.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: Fiche de données de sécurité du fabricant (19/11/2014, 3. version),

Méthodes pour la classification selon la règlementation (UE) n° 1272/2008 :

Flammable Liquids 2 – H225 Basé sur les méthodes de test (données de test)

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité: **H225** – Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils relatifs à la formation: Aucune information disponible.

Cette fiche de données de sécurité a été établie sur la base des informations fournies par le fabricant/distributeur et correspond aux réglementations légales.

Les informations, données et recommandations présentées ici sont issus de différentes sources. Elles sont fournies au meilleur de notre connaissance et sont tenues pour vraies et juste au moment de la réalisation. Aucune garantie ne peut toutefois être fournie quant à l'exhaustivité des informations. La fiche de données de sécurité ne doit constituer qu'un simple guide pour la manipulation du produit. D'autres considérations peuvent survenir ou s'avérer nécessaires pour l'application ou l'utilisation de ce produit.

L'utilisateur doit évaluer la pertinence et l'applicabilité des informations susmentionnées pour son utilisation et ses circonstances particulières et à assumer tous les risques liés à l'utilisation du produit. L'utilisateur doit respecter toutes les réglementations légales en vigueur qui concernent la manipulation de ce produit.

GEIGER Chemie GmbH 8 / 8 Geiger Isolierweiss HS